LE 23 AVRIL POUR L'EMPLOI, LA PROTECTION SOCIALE ET LE RETRAIT DE LA RÉFORME D'ASSURANCE CHÔMAGE

SPECTACLE : PENDANT QUE LE GOUVERNEMENT ANNONCE DES MESURETTES, LE MOUVEMENT S'AMPLIFIE !

Dans la suite du mouvement unitaire qui avait réuni des dizaines de milliers de manifestants le 4 mars et dans le cadre du mouvement d'occupation des lieux de spectacle qui s'est répandu ces derniers jours comme une traînée de poudre sur tout le territoire, le collectif « Culture en Danger 63 » appelle à des rassemblements tous les vendredis devant la Comédie.

Le silence des représentants de l'Etat montre le malaise face à une mobilisation qui s'amplifie. Il révèle aussi les dégâts d'une politique sociale injuste consistant à s'attaquer aux droits et à la protection sociale des travailleuses et travailleurs les plus précaires des secteurs les plus touchés par la crise. C'est la raison pour laquelle le renouvellement de l'année blanche des intermittents du spectacle, son élargissement aux autres catégories de travailleuses et travailleurs précaires et le retrait de la réforme de l'assurance chômage se justifient comme un tout.

Le projet de décret décrivant la mise en application des annonces du gouvernement concernant l'assurance chômage vient d'être connu. Sa lecture éclaire sur l'écart entretenu entre les discours médiatiques du pouvoir, la réalité et les conséquences des mesures prises. Il apparait clairement que sa volonté, quoi qu'il en coute, est de poursuivre sa politiques au service des plus riches…

Sans surprise, ignorant le contexte sanitaire et économique alarmant et l'opposition unanime des syndicats, le gouvernement s'obstine à vouloir imposer sa réforme.

Dans un contexte de chômage de masse amplifié par les conséquences économiques de la crise sanitaire, le gouvernement voudrait dissocier la question des droits au chômage des intermittents du spectacle, des autres travailleuses et travailleurs précaires, intermittents hors spectacle. Il maintient sa réforme de l'assurance chômage qui baisse les droits de façon drastique au 1er juillet de plus de 1,7 millions de personnes, en changeant le mode de calcul.

Celles et ceux qui sont concernés sont déjà les victimes de la crise : intérimaires, saisonnier-es, extras hôteliers, guides conférencier-es, agents de sécurité, personnel de santé en renfort... Et bien entendu tous les CDD qui alternent chômage et précarité, et qui arrivent déjà péniblement (une fois sur deux) à obtenir une petite indemnisation du chômage.

Un deuxième volet de la réforme doit entrer en vigueur à une date indéterminée en 2022, sous réserve de baisse du chômage, pour durcir les seuils d'accès, une mesure particulièrement anti-jeunes qui impactera aussi tous les nouveaux entrants.

A Clermont-Ferrand, la Comédie est occupée depuis le lundi 15 mars par le collectif Culture en Danger 63. **L'ampleur du soutien montre que ce n'est plus seulement un mouvement de revendications professionnelles du secteur du spectacle et de la culture mais bien une lutte commune pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs qui souhaitent, comme dans tous les secteurs, retrouver un emploi et obtenir la garantie de tous leurs droits sociaux.** Dans tous les domaines, la nécessité de répondre aux besoins de la population saute aux yeux, après des années de suppressions d'emplois dans le privé comme dans le public.

L'urgence sociale est bien de **lutter contre la pauvreté grandissante et sécuriser les travailleuses et travailleurs tout au long de leurs parcours professionnels.** Il faut **stopper les licenciements et créer des emplois** pour garantir des services publics partout pour toutes et tous. A l'image du combat de nos camarades de la CGT Luxfer, **réindustrialiser le département** en portant des projets industriels répondant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. **Réduire le temps de travail et augmenter l'ensemble des salaires dans le privé comme dans le public** est utile et nécessaire pour organiser la solidarité et répondre à l'urgence sociale qui frappe la jeunesse. **Gagner des droits** pour les nouvelles formes de salariat (livreurs à vélo) pour sortir des modèles que tentent d'imposer les plateformes afin de niveler vers le bas le monde du travail.

Les résultats indécents des grandes entreprises, le versement des dividendes, l'enrichissement par l'épargne des plus riches exigent de les mettre immédiatement à contribution (impôt Covid sur les dividendes, taxe sur les Gafam, arrêt des exonérations sociales ou lutte contre la fraude fiscale…). **L'urgence est bien de faire valoir un autre partage des richesses !**

LE 23 AVRIL , 14h00 Place de Jaude

POUR L'EMPLOI, LA PROTECTION SOCIALE, LE RETRAIT DE LA RÉFORME D'ASSURANCE CHÔMAGE

Compte tenu de la politique du gouvernement qui va pénaliser 1,7 million de travailleurs dès juillet prochain, l'urgence est d'annuler la réforme et de changer la politique de destructions d'emplois et de la protection sociale !

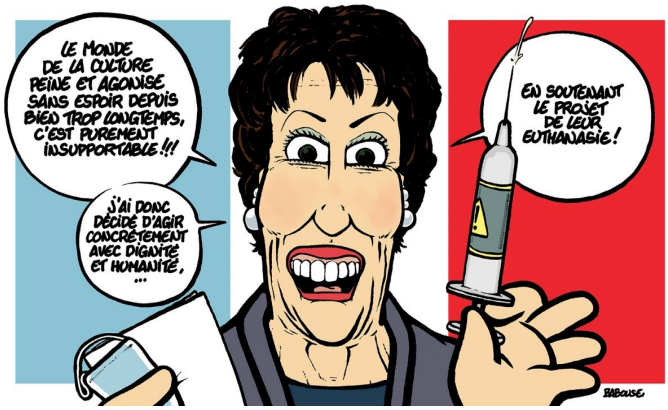

La réforme de l'assurance chômage, rejetée par la CGT et toutes les autres organisations syndicales représentatives et un temps différée pendant la pandémie, est remise sur les rails au 1er juillet par le gouvernement.

Le décret, paru au Journal Officiel du 31 mars, prévoit d'appliquer de nouvelles régressions pour limiter l'accession aux allocations chômage :

—> au 1er juillet, changement du mode de calcul de l'allocation qui fera baisser les droits mensuels jusqu'à 40% de 1,15 million de personnes ;

—> à une date indéterminée et selon une petite baisse du chômage total (plutôt en janvier 2022), durcissement du seuil d'accès passant de 4 à 6 mois de travail – qui concernera près de 500 000 personnes, en majorité des jeunes ;

—> dégressivité des allocations des cadres commençant au 1er juillet et durcie à la même date de « baisse constatée du chômage » – cheval de Troie pour l'imposer à toutes et tous ;

—> coup de com pour faire semblant de ne pas faire subir la réforme aux seuls demandeurs d'emploi indemnisés, en prévoyant une micro modulation de la cotisation patronale (Bonus-malus sur l'abus de recours aux contrats courts) : ce bonus-malus entrera en vigueur hypothétiquement en septembre 2022.

Au total, ce sont bien près de 1,7 million d'allocataires qui vont perdre totalement ou partiellement des droits, alors que, déjà, 6 chômeurs sur 10 n'étaient pas indemnisés avant la crise.

La CGT du Puy de Dôme soutient l'occupation initiée par les travailleurs et travailleuses dans le spectacle et la culture et exige donc le retrait de la réforme de l'assurance chômage.

La CGT du Puy de Dôme exige des aides d'urgence, sans condition et immédiate, pour les dizaines de milliers d'apprentis sans employeur, les étudiants ou jeunes à la recherche d'un emploi inaccessible particulièrement en période de pseudo confinement.

Les conditions d'ouverture de droits à l'assurance chômage doivent être supprimées pour ces jeunes, particulièrement pour ceux qui sont primo-demandeurs.
La CGT du Puy de Dôme refuse ces nouveaux reculs en matière de droits sociaux et garanties collectives et se mobilise pour obliger le gouvernement à retirer sa réforme, comme il a été obligé de le faire sur la retraite à points dont les objectifs étaient les mêmes : baisse des droits et des pensions. La CGT du Puy de Dôme a interpellé les sénateurs et députés de son territoire pour qu'il fasse pression auprès du gouvernement Macron afin qu'il retire sa réforme inacceptable dans la situation de crise que nous traversons.

Tous les droits sociaux doivent être garantis, aussi bien l'accès aux congés maladie / maternité que la médecine du travail, la protection sociale complémentaire santé/ prévoyance…

Même la ministre du Travail, Elisabeth Borne, a reconnu jeudi un "problème" dans le calcul des allocations liée à la réforme de l'assurance-chômage concernant les personnes ayant été en chômage partiel ou en congé maternité comme l'a souligné une étude réalisée par l'Unedic, organisme paritaire qui gère l'assurance-chômage.

L'accès à l'assurance chômage est un droit fondamental, dont la crise accentue la nécessité.

La CGT du Puy de Dôme appelle à un printemps des luttes aux côtés des salariés qui agissent pour le droit au travail, le maintien et le développement de leur emploi et revendiquent leur droit à ne pas basculer dans le chômage et la précarité. Elle propose de partager largement les propositions de mise en œuvre de la sécurité sociale professionnelle et d'un nouveau statut du travailleur salarié qui assurent à chacun le maintien de son contrat de travail et la reconnaissance de ses qualifications et expériences professionnelles, tout au long de sa carrière, quel que soit son employeur.
Il est temps que l'argent disponible et produit par le travail serve à protéger les salarié-es, les privé-es d'emploi et les retraité-es.

La CGT du Puy de Dôme appelle à rejoindre l'appel du collectif « Culture en Danger 63 ».

Le 23 avril à 14h00 Place de Jaude, manifestons solidairement pour l'emploi, une sécurité sociale intégrale couvrant tous les travailleuses et travailleurs privés d'emploi en commençant par le retrait de la réforme de l'assurance chômage et le renforcement des services publics et de la Fonction publique.

#OccuponsPartout